

Lors du CTA (Comité Technique Académique) de rentrée, le mercredi 4 septembre 2013, nous avons évoqué la baisse des moyens de surveillance pour les AED : en effet, les moyens pour les EAP (Emplois d'Avenir Professeur), qui seront en postes — précaires ! — à compter du 1^{er} octobre, sont budgétisés au niveau national sur les mêmes moyens que ceux des AED, alors que la surveillance n'est pas dans leurs attributions. Sud éducation Paris avait, dès le mois de juin, dénoncé cette situation face à laquelle des établissements étaient déjà mobilisés. Nous avons également déposé des préavis de grève (rectorat, département, ville & région) pour permettre aux personnels de lutter contre cette situation dès cette rentrée.

Au moins deux établissements de l'académie de Paris, les collèges Aimé Césaire (18^{ème}) & Jean Perrin (20^{ème}), ont menacé de **grève au sujet de la disparition de postes d'AED en cette rentrée**. Des demandes d'audience au rectorat, prévues avec rassemblements, ont été demandées.

Pendant ce CTA, le directeur d'académie, M. Michellet, a précisé que **des autorisations d'embauches de surveillants en contrat unique d'insertion (CUI : contrats précaires financés par le Ministère du Travail) seraient accordées à ces établissements**.

SUD éducation Paris renouvelle son appel à vérifier de près les moyens de surveillance des établissements scolaires, en particulier ceux dans lesquels un ou des poste(s) d'EAP sont créé(s), et à **s'opposer aux suppressions de postes d'AED**, notamment par la grève au niveau local. **Sud Éducation Paris dénonce le recrutement massif d'emplois précaires, exige la titularisation immédiate et sans condition de tous, ainsi que la création de postes à la hauteur des besoins exprimés par les personnels.**

Certains chefs d'établissement refusent de demander au rectorat des autorisations d'embauches d'AED en se réfugiant derrière cet argument : les missions d'*accompagnement éducatif* des AED seraient selon eux/elles suffisamment ressemblantes à celles des EAP et aucuns moyens, globalement, ne seraient donc amputés. Or *primo*, les EAP ne seront pas en poste durant le mois de septembre qui n'a pas non plus été sorti du calendrier scolaire. *Secundo* les EAP ont aussi, pendant les cours, d'autres missions que « les activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisés » : (« observation active » en L2 et « pratique accompagnée intégrant une prise en charge progressive de séquences pédagogiques » en L3 & M1). *Tertio*, sur le terrain, la principale fonction des AED est la surveillance et le directeur d'académie l'a tacitement reconnu en n'évoquant que les fonctions de surveillance des AED, durant ce CTA.

Les moyens existent, exigeons-les !